

Commune
de
CHAUMONT-GISTOUX



***A MESDAMES ET MESSIEURS LES
MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL***

Secrétariat

Mesdames,
Messieurs,

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément à l'article L.1122-13, paragraphe 1^{er} du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer, pour la première fois, à la séance du Conseil communal qui aura lieu :

**Le 22 avril 2024 à 20 heures 00 à la Maison Communale – Salle des Mariages,
rue Colleau 2 à 1325 Chaumont-Gistoux**

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25/03/2024
2. Communications

AFFAIRES GÉNÉRALES

3. Motion de soutien aux revendications des agriculteurs relatives à une simplification administrative, une cohérence réglementaire et la promotion d'une consommation locale.
4. IMIO – Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2024 - Approbation des points à l'ordre du jour
5. Fabrique d'église Notre-Dame de Dion-le-Mont – Compte de l'exercice 2023 – Approbation
6. Fabrique d'église Notre-Dame de Dion-le-Mont - Composition du Conseil de fabrique – Elections 2024 – Prise d'acte
7. Décision - Autorisation d'ester en justice
8. Règlement Général de Police - Amendement au projet approuvé

BUDGET ET FINANCES

9. Finances communales - contrôle de caisse T1

10. Finances communales - Redevance pour la demande de changement de prénom - 040/361-04
- Arrêt du Règlement

TRAVAUX

11. Déclassement et vente de machines professionnelles

ENVIRONNEMENT - MOBILITÉ

12. Règlement fixant les modalités d'obtention, d'utilisation et d'approvisionnement des badges permettant l'ouverture des Points d'Apport Volontaire (PAV)
13. Décision - Convention de dessaisissement pour les point d'apport volontaire (PAV) entre la Commune de Chaumont-Gistoux et in BW

QUESTIONS - RÉPONSES

14. Questions - Réponses

PÔLE AJE

17. Décision - Projet de lettre de mission de la Direction des écoles communales.

SEANCE A HUIS CLOS

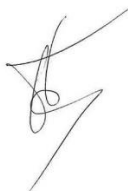
PÔLE AJE

15. Ratification - Année scolaire 2023-2024 - Désignation dans la fonction d'institutrice maternelle pour 26/26e du 02/04 au 05/07/2024
16. Ratification - Année scolaire 2023-2024 - remplacement dans la fonction d'institutrice primaire pour 6/24e le 19/03/2024
18. Ratification - Année scolaire 2023-2024 - Prolongation de la désignation dans la fonction d'instituteur primaire pour 19/24e du 01/03 au 05/07/2024
19. Ratification - Année scolaire 2023-2024 - prolongation de remplacement dans la fonction d'institutrice maternelle pour 8/26e du 23/02 au 13/05/2024
20. Ratification - Année scolaire 2023-2024 - remplacement dans la fonction d'institutrice primaire pour 6/24e le 12/03/2024
21. Ratification - Rectificatif - Année scolaire 2023-2024 - désignation dans la fonction d'institutrice maternelle pour 24/26e à partir du 25/01/2024 dans deux emplois distincts

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Par ordonnance :

Le Directeur Général,



C. THIBOU

La Bourgmestre a.i.,



B. AUBECQ